



MAIRIE

24/2024



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M.S.GILBERT.

Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaires de séance.

Absent : M. François PEHAU donne procuration à M.J. WATIER et M. Sébastien LABAT donne procuration à Mme I. LESBATS

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2

OBJET : Attribution des subventions aux associations locales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal conformément à l'article L2311-7 du CGCT du vote du budget la répartition des sommes allouées aux associations comme suit

ACCA	1 500
ADDAH 40	155,00
AMICALE LAIQUE	6 000,00
ASS. SAUVETAGE COTIER	2 000,00
ASS. SPORTIVE COLLEGE LINXE	310,00
ASS.CONJOINTS SURVIVANTS	200,00
ASS.GYM DETENTE LITOISE	350,00
ASS.SPORTIVE DES CIGALONS	6 000,00
ASSOCIATION CAP DE L HOMY	15,00
ASSOCIATION DES PARALYSES	100,00
ASSOCIATION LIT EN SCENE	2 500,00
ASS. CHATS LIBRES	1 000,00
CAP DANSE ASSOCIATION	7 500,00
CLUB AMITIE DES RETRAITES	1 500,00
CLUB BOULISTE LITTOIS	1 300,00
COLLEGE DE LINXE	400,00
COMITE DEPART.TOURISME	40,00
COMITE DES FETES	6 500,00
ENTRAID' ADDICT	200,00
CONTIS TENNIS CLUB	700,00
FOYER COOPERATIF DE LINXE	155,00
GROUPE LANDAIS DE L'UNC	740,00
LA MOUETTE LITOISE	19 500,00
LES RESTOS DU COEUR	237,00
LES VOIX DU MARENSIN	3 500,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00
LIT ST JULIEN BASKET CLUB	8 700,00



LORC	13 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	250,00
STE MEILLEURS OUVRIERS FRANCE	535,00
PREVENTION ROUTIERE	200,00

Les membres présents ayant des responsabilités au sein des associations ne participent pas au vote pour les attributions les concernant : Mme Liliane LESBATS pour LORC, Mme Sabine CHAMPILOU pour Cap Danse, Mme Isabelle DUPONT pour le Comité des fêtes de LIT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants:

- d'accepter l'attribution des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à inscrire la somme de 90 0000€ à l'article 65748 des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU

